

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 27 avril 2026

Convocation du :	17 avril 2026
Date d'affichage :	17 avril 2026
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	21
Votants :	23

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - MICHEL Astrid - PREAUCHAT Gaëtan - HYMERY Sébastien - FRENETTE Philippe - PORTIER Gérard - HESRY Michel - RAOUL Laëtitia - DUPLESSY Claire - KHAMAROU Hela - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - ROUSSEAU Patricia - SIMON Selma - RUEN Pauline ROUVRAIS Suzon - CHATTARD-GISSEROT Thibault - AUBRY Isabelle - QUEMARD Bertrand - CARRO Nicolas.

Absent excusé :

GUILLOU-COROUGE Françoise et CADIOU Marion

Procuration : GUILLOU-COROUGE Françoise à CARRO Nicolas

CADIOU Marion à CHASTEL Olivier

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Suzon ROUVRAIS.

En préambule, le Maire propose de modifier l'ordre du jour en inscrivant deux questions supplémentaires relatives à l'institution d'une gouvernance pour le pilotage du nouveau quartier et au renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat des feux de maintenance de carrefour avec l'expertise du SDE.

Le Conseil adopte donc l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026
2. Présentation du projet de nouveau quartier
3. Présentation du projet de restructuration du groupe scolaire
4. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

5. Désignation des délégués au Conseil d'Administration du collège Le Volozen
6. Délibération approuvant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
7. Institution d'une gouvernance pour le pilotage du nouveau quartier
8. Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat de maintenance des feux de Carrefour avec l'expertise du SDE
9. Compte rendu des délégations au Maire
10. Le point sur Saint-Brieuc Armor agglomération
11. L'agenda
12. Questions diverses

VERBATIM DE LA SÉANCE

1. Présentation du projet de Nouveau Quartier

Madame Amélie SUREL, cheffe de projet, présente le périmètre du projet avec 2,6 hectares de fonciers disponibles, les enjeux et les objectifs du projet. Il s'agit d'intégrer la commune dans une démarche de développement durable, en valorisant son patrimoine remarquable, des espaces publics de qualités et renforçant son attractivité résidentielle.

L'année 2026 se caractérise par une année charnière pour ce projet avec la vente des lots.

Le site est découpé en 3 plateaux à aménager par des promoteurs :

- *le plateau Saint-Jean avec une prévision de 19 logements ;*
- *le plateau brasserie avec une prévision de 12 logements ;*
- *et le plateau Danard avec un ensemble de logements collectifs.*

Il s'ajoute à ces lots, un espace public central à aménager par la collectivité et une programmation future à définir sur le bâtiment des Carmes.

Le portage foncier a été conventionné en 2018 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB). Des soutiens financiers sont fléchés en complément de l'action de l'EPFB, en particulier 643 920 € avec la Région Bretagne (appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne ») et 714 400 € avec l'Etat (Fonds friche et aide au développement).

L'étape clé de cette année 2026 est également marquée, avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre conduite par Iris Chervet, par le dépôt du permis d'aménager multi-sites ce mois d'avril pour une période de 4 mois d'instruction.

Le mois de mai sera caractérisé par la réception des dossiers de l'appel à projet des promoteurs et de l'analyse des offres ainsi que la validation des plans techniques définitifs de l'aménagement de l'espace public en vue de lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement des espaces publics et des voiries.

Les mois de juin, juillet et août seront consacrés à la validation du permis d'aménager, la négociation de la vente des lots et l'analyse des offres du marché de travaux (aménagement des espaces publics).

Il est également présenté le projet de développement du « pôle économique » porté par Saint-Brieuc-Armor Agglomération au niveau des anciennes brasseries Duault. Il convient de créer trois cellules commerciales sur une première tranche de travaux, puis deux autres cellules dans une seconde tranche optionnelle.

Les voiries provisoires sont engagées pour ne pas mettre à mal la structure roulante durant la phase de travaux des promoteurs. Elles ne seront définitives qu'après aménagement des lotisseurs.

2. Présentation du projet de restructuration du groupe scolaire

Madame Amélie SUREL, cheffe de projet, présente l'étude de programmation envisagée sur le groupe scolaire à la suite des enjeux abordés lors des travaux relatifs au Schéma Directeur Immobilier et Energétique.

Cette étude doit permettre de traduire les attentes du maître d'ouvrage (la commune de Quintin) en un programme fonctionnel et technique avant la sélection d'un maître d'œuvre pour la mise en œuvre des travaux.

La ville dispose en effet aujourd'hui de deux établissements scolaires consommateurs d'énergies et avec des espaces vacants et des équipements nécessitant une rénovation ou un changement de destination.

Les grands volumes de bâtiments scolaires ont ainsi amené la précédente municipalité à se questionner sur l'opportunité de faire évoluer les volumes et les usages du groupe scolaire afin de rationaliser la rénovation des bâtiments.

Cette étude a été confiée aux bureaux d'études APRITEC et ARRO en mars 2025 afin de dresser un état des lieux du bâti, élaborer des scénarios d'évolution puis proposer un programme technique et détaillé en concertation avec les différents utilisateurs du bâtiment.

Le calibrage technique et financier est en cours de rédaction selon le scénario retenu et sa variante. Les 824 m² de rez-de-chaussée seraient consacrés à la maternelle et aux activités périscolaires ainsi que du centre de loisir.

Les classes élémentaires seraient aménagées au 1^{er} étage avec le pôle ULIS.

Le 3^{ème} étage serait consacré aux salles dédiées aux différents ateliers numériques, littéraires et d'arts plastiques.

Il y a une variante à ce scénario et la validation du programme devra être discutée en Comité de Pilotage en juin 2026.

3. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le Maire rappelle les principes encadrant la désignation des membres de cette commission.

Il propose de recommander au directeur des services fiscaux la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
POISSON François	DE VOOGD Cybèle
LAIGLE Michel	THERIN Emmanuel
De BAGNEUX François	CADIOU Marion
PORTIER Nicole	HYMERY Sébastien
PAYOUX Pierrick	SIMON Selma
LE TERTRE Charles	PREAUCHAT Gaëtan
PRAT Gilles	ROUVRAIS Suzon
PIRIOU Christian	RAOUL Laetitia
RUEN Pauline	VINATIER Frédéric
GUILLOU-COROUGE Françoise	KHAMAROU Hela

HESRY Michel	ROUSSEAU Patricia
MICHEL Astrid	DUPLESSY Claire
CREZE Dominique	CARRO Nicolas
PERROTIN Gilles	QUEMARD Bertrand
CHATTARD-GISSEROT Thibault	DUBUS Armand
VINOT Catherine	FRENETTE Philippe

Monsieur Nicolas Carro demande s'il ne fallait pas présenter un hors commune comme Michel Laigle en suppléant ? Il lui est répondu que le directeur des finances publics appréciera, suivant la liste des 32 personnes indiquées ci-dessus, les commissaires à nommer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la liste ci-dessus.

4. Désignation des délégués au Conseil d'Administration du collège Le Volozen

Monsieur Olivier CHASTEL propose au conseil de valider la désignation de Monsieur Gaëtan PREAUCHAT, comme délégué titulaire et Madame Selma SIMON, comme déléguée suppléante du Conseil d'Administration du collège Le Volozen.

Monsieur Gaëtan PREAUCHAT précise qu'il a présenté sa démission de représentant des parents d'élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 5 abstentions (Madame AUBRY et Messieurs CARRO, CHATTARD-GISSEROT et QUEMARD) désigne Monsieur Gaëtan PREAUCHAT, comme délégué titulaire et Madame Selma SIMON, comme déléguée suppléante.

5. Délibération approuvant le règlement budgétaire et financier (RBF)

Madame Astrid MICHEL et Monsieur Armand DUBUS présentent et commentent le projet de règlement qui doit prévoir les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ainsi que les modalités d'information du Conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Il s'agit ainsi de spécifier les règles de fonctionnement et être transparent sur la gestion financière de la commune. Un glossaire a été ajouté à ce document ainsi que des schémas. Ce dernier pourra évoluer et être mis à jour selon les besoins.

Monsieur Nicolas Carro se réjouit que ce document soit mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce règlement.

6. Institution d'une gouvernance pour le pilotage du nouveau quartier

Monsieur Emmanuel THERIN propose de contextualiser l'animation du projet de nouveau quartier en instituant une gouvernance reposant sur un chef de projet et un élu référent. Ce binôme s'appuiera sur un Comité de Pilotage et un Comité Technique pour assurer la bonne exécution budgétaire des travaux dans un cadre de fonctionnement adapté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette gouvernance.

7. Renouveau de L'adhésion de la commune à la centrale d'achat de maintenance des feux de Carrefour avec l'expertise du SDE

Monsieur Emmanuel THERIN propose au Conseil de renouveler cette adhésion communale à la centrale d'achat du SDE souscrite il y a 4 ans pour la maintenance des feux du carrefour du bras d'argent.

Il est précisé qu'un dysfonctionnement ou une panne peut-être signalé par un feu orange clignotant (signal du milieu) sur les feux du bras d'argent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette adhésion.

8. Compte-rendu des délégations au Maire

Le Maire relate au Conseil ses décisions prises en application de ses délégations.
L'assemblée prend acte de ces décisions.

9. Le point sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le Maire informe l'assemblée de la convocation le jeudi 23 avril à Saint-Brieuc des 72 nouvelles conseillères et nouveaux conseillers des 32 communes membres de l'Agglomération et qui se sont réunis pour la première fois. A 18h20, l'hémicycle du Département commence à se remplir et les nouveaux élus s'installent pour les élections qui vont déterminer la gouvernance de Saint-Brieuc Armor agglomération pour les 6 années à venir. Comme le veut le protocole, Monsieur Marcel SERANDOUR, doyen de l'assemblée, a pris la parole pour lancer officiellement l'élection du Président. L'assemblée a procédé au vote et a nommé Président monsieur Stéphane BRIEND, maire de Plédran. Il a tenu un beau discours et insisté sur la nécessité de « travailler autour d'un projet de territoire ambitieux basé sur le consensus, le respect mutuel et la coopération, avec une gouvernance qui n'oppose pas les petites et les grandes communes, mais qui reconnaît la place et la légitimité de chacune ».

Puis l'assemblée a procédé au vote des 13 vice-présidences dont 9 sièges affectés à la majorité et 4 autres à la minorité de la manière suivante :

1	Vincent Alleno	Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
2	Victor Bonnot	Développement économique et politiques contractuelles
3	Sylvie Guignard	Habitat
4	Nathan Guinard	Sport et grands événements
5	Arnaud Le Breton	Eau et assainissement
6	Olivier Chastel	Tourisme, culture et patrimoine
7	Thibaut Guignard	Finances et Affaires européennes
8	Thierry Simelière	Urbanisme et santé
9	Marcel Sérandour	Déchets
10	Hugues Lesage	Mobilités

11	Fanny Younsi	Solidarités et cohésion sociale
12	Michel Le Duault	Proximité et cohésion territoriale
13	Jean-Marc Labbé	Transition écologique

15 autres conseillers délégués viennent aussi conforter la gouvernance de l'Agglomération. En résumé Saint-Brieuc Armor agglomération, c'est 72 conseillers communautaires représentant un territoire de plus de 154 000 habitants avec 32 communes membres et 267 millions d'euros de budget consolidés en 2026.

10. L'agenda

Monsieur Gaëtan PREAUCHAT indique les dates communiquées dans le bulletin communal en matière d'animations, fêtes et cérémonies.

Il invite le Conseil à noter les prochaines dates de commissions municipales que sont les 5 mai (Urbanisme), 7 mai (Quintinais), 19 mai (Aménagement et développement durable) et 21 mai (Communication).

Monsieur Nicolas CARRO demande si la commission du Quintinais est ouverte à des personnes extérieures. Monsieur Gaëtan PREAUCHAT lui répond par l'affirmative et que toutes les bonnes volontés sont invitées à proposer et rédiger des articles.

11. Questions diverses

Monsieur Nicolas CARRO demande à Olivier CHASTEL des précisions sur l'organisation de la chasse aux œufs considérant que les commerçants n'ont pas clairement identifié le porteur de projet.

Monsieur Olivier CHASTEL lui répond qu'il s'agissait d'une initiative de la municipalité avec le soutien financier des commerçants. Exceptionnellement, et sur un temps contraint, l'Association du festival des chanteurs de rue a assuré le relais organisationnel et fonctionnel de cet évènement. Cette organisation dans le parc de Roz Maria a été très appréciée des enfants et des parents. Il est envisagé l'année prochaine que cette chasse aux œufs soit confiée au comité des fêtes avec le soutien de la municipalité et des commerçants.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026, l'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Délibération n° 2026/04/52 (nomenclature 5.3). Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 32 noms (16 commissaires titulaires et 16 suppléants) suivants :

Titulaires	Suppléants
POISSON François	DE VOOGD Cybèle
LAIGLE Michel	THERIN Emmanuel
De BAGNEUX François	CADIOU Marion
PORTIER Nicole	HYMERY Sébastien
PAYOUX Pierrick	SIMON Selma
LE TERTRE Charles	PREAUCHAT Gaëtan
PRAT Gilles	ROUVRAIS Suzon
PIRIOU Christian	RAOUL Laetitia
RUEN Pauline	VINATIER Frédéric
GUILLOU-COROUGE Françoise	KHAMAROU Hela
HESRY Michel	ROUSSEAU Patricia
MICHEL Astrid	DUPLESSY Claire
CREZE Dominique	CARRO Nicolas
PERROTIN Gilles	QUEMARD Bertrand
CHATTARD-GISSEROT Thibault	DUBUS Armand
VINOT Catherine	FRENETTE Philippe

Délibération n° 2026/04/53 (nomenclature 5.3). Désignation des délégués au Conseil d'Administration du collège Le Volozen
--

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

La Composition du Conseil d'administration du Collège Le Volozen prévoit la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la ville de Quintin.

Il est proposé de désigner Monsieur Gaëtan PREAUCHAT, comme délégué titulaire et Madame Selma SIMON, comme déléguée suppléante

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 5 abstentions (Madame AUBRY et Messieurs CARRO, CHATTARD-GISSEROT et QUEMARD) désigne Monsieur Gaëtan PREAUCHAT, comme délégué titulaire et Madame Selma SIMON, comme déléguée suppléante

Délibération n° 2026/04/54 (nomenclature 7.1). – Délibération approuvant le règlement budgétaire et financier (RBF)
--

Rapporteur : Astrid MICHEL

Vu l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant pas la gestion pluriannuelle des crédits.

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'HABILITER le Maire à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Contexte du projet de nouveau Quartier

Quintin a pour projet de réhabiliter une large emprise parcellaire (environ 2 ha) en centre-ville constituée de l'ancien hôpital (dont une partie patrimoniale datant de Louis XV) et d'une ancienne brasserie (patrimoine industriel classé) en y créant un nouveau quartier.

Le projet se doit de tenir compte de l'histoire du site, tout en engageant la transition vers un quartier renouvelé. L'enjeu du projet est de redonner à ce site une nouvelle vocation rayonnant au-delà de la commune, et attirant de nouveaux habitants dans le contexte de l'agglomération de Saint-Brieuc.

L'étude pré-opérationnelle menée par l'agence TLPA a permis de définir, en concertation avec les habitants de Quintin, une programmation d'habitat et d'espaces publics pour l'avenir du site, articulant plusieurs typologies de logements autour d'un grand espace public central. Le projet articule toutes les facettes d'un projet de redynamisation de Cœur de ville : un programme de logements diversifiés, d'équipements culturels et associatifs, d'activités tertiaires et d'espace public. Il s'inscrit dans le dispositif « Dynamisme des bourgs et villes de Bretagne » visant à développer des projets innovants d'attractivité dans les bourgs ruraux et centres-villes. Par sa diversité programmatique, le secteur participera à créer un « archipel » d'équipements qui enrichira et confortera l'offre culturelle et associative existante à Quintin.

L'enjeu du projet est d'affirmer le site comme espace de centralité, en renforçant les liens avec le cœur historique. Le projet tissera des liens physiques et symboliques avec le paysage rural caractéristique des Côtes-d'Armor. Il participera à construire une nouvelle relation à la ville et au paysage local, par un travail d'ambiance nuancé. Une attention particulière sera portée à la capacité de l'espace public à créer du lien : lien social entre les habitants, et lien physique entre constructions neuves et bâti ancien.

D'une superficie d'environ 1,7 hectares (emprise de l'ancien hôpital de Quintin) et 0,7 hectares (friche Duault- Jehanno) les deux friches qui constituent le site représentent une réelle opportunité de renouvellement urbain pour la commune. Elles peuvent permettre à Quintin de mettre en œuvre les objectifs fixés dans le PLUi en refaisant la ville sur elle-même.

Le parti pris du projet s'organise autour d'un parc public central et d'une offre variée de logements. Il s'appuie sur 3 fondements :

- Ancrer le site dans son contexte naturel, en tant que pièce urbaine appartenant à la géographie de la Vallée du Gouët ;
- Structurer le site dans la continuité des tracés historiques et révéler le patrimoine bâti et naturel ;
- Inscire le site dans une boucle de parcours et d'usages quotidiens des quintinais.

La programmation envisagée à ce jour est la suivante :

- Lot A - Plateau Saint-Jean : 9 logements individuels avec jardin et stationnement et 10 logements intermédiaires avec stationnement.
- Lot B - Plateau Brasserie : 12 maisons de ville, avec jardin et stationnement à proximité des services et commerces.

- Lot C - Plateau Danard : 16 logements collectifs avec jardin pour les RDC et balcons pour les étages et stationnement.
- Lot E - Les Carmes : La réflexion reste à mener pour définir plus précisément la programmation spécifique sur ce site.
- Espace économique – Anciennes brasseries : projet porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Ce projet est lauréat de plusieurs appels à projets (Appel à projet « Dynamisme des centres-villes », Fonds friche). Il bénéficie du dispositif « Petites villes de demain » et d'un portage foncier auprès de l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne).

Les objectifs du nouveau quartier sont de :

- Renforcer l'attractivité résidentielle de Quintin au sein de l'agglomération ;
- Offrir des conditions d'accueil et d'accès au logement pour des publics diversifiés, jeunes ménages, enfants, jeunes et seniors, nouveaux arrivants, anciens quintinais ;
- Rénover et faire revivre un site témoin de l'histoire industrielle et tertiaire récente de la commune, dans un contexte patrimonial remarquable ;
- Offrir un espace public qualifié, complémentaire aux parcs et jardins existants, pour enrichir les ambiances paysagères de la « Petite Cité de Caractère » ;
- Engager la commune dans une démarche de développement durable répondant aux enjeux climatiques et écologiques présents et futurs.

Enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire allouée aux travaux d'aménagement de l'espace public central est issue du travail de la maîtrise d'œuvre retenue (IRIS CHERVET, mandataire d'un groupement) et dont l'Avant-Projet a été validée le 06/03/2025. **Cette enveloppe n'intègre pas les études et travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment des Carmes.**

L'enveloppe budgétaire estimée au 27/04/2026 s'élève à 1 385 476,70 € HT répartis comme suit :

- Maîtrise d'œuvre des espaces publics : 194 200 € HT
- Travaux des espaces publics : 1 191 276,70 € HT (hors coût de reprise des murs d'enceinte en pierre en cours d'estimation)

Calendrier prévisionnel

2017 ☞ Lancement des études d'opportunité et de faisabilité et ateliers participatifs ;

2018 ☞ Démarrage de la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

2020 ☞ Déconstruction des brasseries ;

2021 ☞ Démarrage des missions de maîtrise d'œuvre concernant l'espace public (conception) avec IRIS CHERVET ;

- 2022 ☞ Déconstruction des bâtiments de l'ancien hôpital ;
- 2024 ☞ Finalisation de la déconstruction des brasseries ;
- 2025 ☞ Dépollution des terrains de l'ancien hôpital ; choix d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pôle économique par SBAA ; validation de l'Avant-Projet concernant l'aménagement de l'espace public ;
- 2026 ☞ Appel à projet auprès des promoteurs pour la vente des lots ; dépôt du permis d'aménager ; consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de l'espace public ; notification des marchés ; lancement des travaux d'aménagement ;
- 2027 ☞ Travaux d'aménagement de l'espace public ;
- 2028 ☞ Construction des logements par les promoteurs.

Gouvernance

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé la mise en place de la gouvernance suivante :

	Rôle et délégations	Désignation et composition
1 chef de projet	- Se créer une véritable vision du projet et la faire partager ; - Identifier tous les partenaires impliqués dans la conduite du projet ; - Etablir et maintenir le contact avec tous les acteurs ; - Prendre et conserver l'initiative ; - Mobiliser les ressources ; - Animer l'équipe projet ; - Contrôler et évaluer les réalisations.	Amélie SUREL – Chargée de projet centralité
1 référent élu	- Accompagner le chef de projet - Représenter politiquement le projet auprès des partenaires	Philippe FRENETTE – Conseiller délégué « Renouvellement urbain ; habitat et foncier
1 équipe projet	- Conduire les étapes du projet ; - Organiser et préparer les différentes étapes techniques et décisionnelles ; - Discuter	Sa composition est au libre arbitrage du chef de projet et de l'élu référent.
1 Comité de Pilotage (CoPil)	- Contrôler l'état d'avancement ; - S'assurer du maintien du cadre du projet ; - Prendre les décisions nécessaires à l'avancement ; - Valider les différentes phases ; - Réguler le projet et renvoyer si nécessaire vers le conseil	- Olivier CHASTEL – Maire - Philippe FRENETTE – Conseiller délégué « Renouvellement urbain ; habitat et foncier » - Emmanuel THERIN – Adjoint « Urbanisme, aménagements et développement durable » ou

	municipal en cas de sortie du cadre ; • Travailler spécifiquement la programmation du site des Carmes et proposer une enveloppe budgétaire adaptée.	Pauline RUEN – Conseillère déléguée « Préservation et valorisation des patrimoines » • Marion CADIOU – Adjointe « Affaires sociales, culture, santé » ou Selma SIMON – Conseillère déléguée « enfance, jeunesse » • Astrid MICHEL – Adjointe « finances » ou Armand DUBUS – Conseiller délégué « commande publique, planification » • Sébastien HYMERY – Adjoint « Economie, commerce, tourisme » • Gaëtan PREAUCHAT – Adjoint « associations, communication et numérique » ou Frédéric VINATIER – Conseiller délégué « Sport et bénévolat » • Patricia ROUSSEAU – conseillère municipale • Nicolas CARRO – conseiller municipal et ancien maire • Mireille AIRAULT – ancien maire instigatrice du projet
1 Comité Technique (CoTech)	• Définir des besoins avec les utilisateurs • Echanges avec la maîtrise d'œuvre • Echanges techniques et études des solutions techniques - • Identifier les questions techniques à faire valider au CoPil • Echanges autour des aspects réglementaires	La composition du CoTech est confiée à l'équipe projet. Elle pourra varier en fonction des phases et des besoins. Le CoTech est ouvert aux personnes extérieures qualifiées.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations antérieures relatives au projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital :

- notification du marché de mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords, en date du 07 mars 2020, au 1er contractant/mandataire, Iris Chervet Architectures – 6 rue de Vaucouleurs, 75011 Paris, ayant pour mission : l'élaboration d'un projet urbanistique, paysager et environnemental d'aménagement ; la définition d'une programmation immobilière et le suivi des projets « promoteurs » à travers

une mission de suivi technique et architectural ; la définition technique et le suivi du projet infrastructure / paysage ;

- délibération n°2024/10/61 du conseil municipal du 17 octobre 2024 relative à un avenant n°1 de 13 080 € TTC présentant un nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 185 000 € H.T, soit 222 000 € TTC ;
- délibération n°2025/03/38 du 27 mars 2025 relative à la transformation du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre en forfait définitif à l'issue des études d'avant-projet définitif par un avenant n°2 de 0 €, puisque le coût de travaux arrêté étant quasiment identique au coût d'objectif initial, il a été décidé, d'un commun accord, de maintenir le forfait d'honoraires défini initialement, soit un montant total de 185 000,00 € HT, soit 222 000,00 € TTC ;
- délibération n° 2026/03/51 du 25 mars 2026 relative à l'avenant n° 3, d'un montant de 9 200 € HT, soit 11 040 € TTC, faisant suite à l'augmentation du périmètre d'intervention de la maîtrise d'œuvre. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à 194 200,00 € HT, soit 233 040,00 € TTC, pour un coût total des travaux désormais estimé à 1 191 277 € HT ;

Considérant les objectifs du projet ;

Considérant le projet et son avancement tel que présenté ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider :

- le lancement du projet dit de « nouveau quartier » visant à poursuivre les objectifs mentionnés ci-dessus ;
- l'enveloppe budgétaire allouée à l'aménagement de l'espace public estimée au 27/04/2026 à 1 385 476,70 € HT répartis comme suit :
 - Maîtrise d'œuvre de l'espace public central : 194 200 € HT
 - Travaux de l'espace public central : 1 191 276,70 € HT (hors coût de reprise des murs d'enceinte en pierre, en cours d'estimation)
- le calendrier prévisionnel présenté ci-dessus
- la gouvernance proposée dont :
 - La désignation d'Amélie SUREL, chargée de projet centralité, en qualité de cheffe de projet ;
 - La mise en place d'un comité de pilotage composé de :
 - Olivier CHASTEL – Maire
 - Philippe FRENETTE – Conseiller délégué « Renouvellement urbain ; habitat et foncier »
 - Pauline RUEN – Conseillère déléguée « Préservation et valorisation des patrimoines »
 - Selma SIMON – Conseillère déléguée « enfance, jeunesse »
 - Armand DUBUS – Conseiller délégué « commande publique, planification »
 - Sébastien HYMERY – Adjoint « Economie, commerce, tourisme »
 - Frédéric VINATIER – Conseiller délégué « Sport et bénévolat »

- Patricia ROUSSEAU – conseillère municipale
- Nicolas CARRO – conseiller municipal et ancien maire
- Mireille AIRAULT – ancien maire instigatrice du projet
- la délégation au CoPil dans le cadre budgétaire définit :
 - des phases d'études et de conception ;
 - des choix et arbitrages techniques nécessaires au bon déroulement du projet.

Délibération n° 2026/04/56 (nomenclature 1.3). Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat de maintenance des feux de carrefour avec l'expertise du SDE

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la Commande publique ;

Considérant les demandes exprimées par les collectivités adhérentes de profiter de l'expertise du Syndicat Départemental d'Energie dans le domaine de la maintenance des installations électriques pour lui confier le soin d'organiser la maintenance, les petites réparations, le renouvellement et la mise en conformité des installations de ceux de Carrefours ;

Vu l'adhésion de la commune en 2022 à la centrale d'achat « Maintenance des feux de Carrefours » ;

Vu l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations d'entretien et de renouvellement des feux de Carrefour ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat jointe en annexe ;
- **CONFIE** à la centrale d'achat la maintenance des installations des feux tricolores du carrefour du bras d'argent ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à l'inscription au budget des sommes nécessaires jusqu'à la date de fin de l'accord-cadre souscrit par la centrale d'achat.

Délibération n° 2026/04/57 (nomenclature 5.4). Le Compte-rendu des délégations au Maire

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL 2026/03/28 :

De déléguer des fonctions et des signatures selon l'article L 2122-23

<i>Date</i>	<i>Arrêté municipal</i>	<i>Décision</i>
25/03/2026	N° 2026-69	<i>Délégation de signature à Cyril Le Bellego jusqu'au 06 mai dans les domaines de la finance</i>
26/03/2026	N° 2026-56	<i>Délégation à Aurélie Rolland pour recevoir et signer les actes d'état civil</i>
26/03/2026	N° 2026-57	<i>Délégation à Nolwenn Gilles pour recevoir et signer les actes d'état civil</i>
26/03/2026	N° 2026-58	<i>Délégation à Valérie Jego pour recevoir et signer les actes d'état civil</i>
26/03/2026	N° 2026-59	<i>Délégation à Johanna Maltret pour recevoir et signer les actes d'état civil</i>
26/03/2026	N° 2026-60	<i>Délégation à Christelle Beauvy pour recevoir et signer les actes d'état civil</i>
26/03/2026	N° 2026-61	<i>Délégation à Cyril Le Bellego pour recevoir et signer les actes d'état civil</i>
27/03/2026	N° 2026-64	<i>Délégation de fonctions et de signatures à Emmanuel Thérin, 1^{er} Adjoint</i>
27/03/2026	N° 2026-65	<i>Délégations de fonctions et de signatures ainsi que subdélégation à Astrid Michel, 2^{ème} Adjointe</i>
27/03/2026	N° 2026-66	<i>Délégation de fonctions et de signatures à Gaëtan Préaucht, 3^{ème} Adjoint</i>
27/03/2026	N° 2026-67	<i>Délégations de fonctions et de signatures à Marion Cadiou, 4^{ème} Adjointe</i>
27/03/2026	N° 2026-68	<i>Délégation de fonctions et de signatures à Sébastien Hymery, 5^{ème} Adjoint</i>
10/04/2026	N° 2026-73	<i>Délégations de fonctions et de signatures à Pauline Ruen, Conseillère Déléguée</i>
10/04/2026	N° 2026-74	<i>Délégations de fonctions et de signature à Armand Dubus, conseiller délégué</i>
10/04/2026	N° 2026-75	<i>Délégations de fonctions et de signature à Frédéric Vinatier, conseiller délégué</i>
10/04/2026	N° 2026-76	<i>Délégations de fonctions et de signatures à Selma Simon, Conseillère Déléguée</i>
10/04/2026	N° 2026-77	<i>Délégations de fonctions et de signature à Philippe Frenette, conseiller délégué</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

Olivier CHASTEL, Maire de Quintin	Suzon ROUVRAIS, Secrétaire de séance
--------------------------------------	---

Conseil Municipal du 27 avril 2026 à 20 heures

Liste des délibérations

2026/04/52	5.3. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
2026/04/53	5.3. Désignation des délégués au Conseil d'Administration du collège Le Volozen
2026/04/54	7.1. – Délibération approuvant le règlement budgétaire et financier (RBF)
2026/04/55	5.2. Institution d'une gouvernance pour le pilotage du nouveau quartier
2026/04/56	1.3. Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat de maintenance des feux de carrefour avec l'expertise du SDE
2026/04/57	5.4. Le Compte-rendu des délégations au Maire